

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Normandie dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Normandie
6 bis rue Saint Nicolas
14000 Caen
02 31 91 15 77
normandie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)

COMMUNE DE NOTRE-DAME DE L'ISLE

35 rue de l'Eglise
27940 Notre-Dame de l'Isle
02 32 52 60 90
mairie@notre-dame-de-lisle.fr
http://notre-dame-de-lisle.fr/



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

l'église Notre-Dame

Notre-Dame de l'Isle



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

L'église paroissiale se situe au centre de Notre Dame de l'Isle, commune située entre Giverny et Les Andelys. Elle possède une nef du XI^{ème} siècle et un chœur du XVI^{ème} siècle. Au nord s'élève une tour-clocher carrée du XIII^{ème} siècle. Percée de quatre baies en arc brisé, elle est couronnée d'une toiture quadrangulaire. A l'intérieur sa partie basse est voutée sur croisée d'ogives. L'arc triomphal en plein cintre s'appuie sur des chapiteaux romans en pierre taillée, moulurée ; sur l'un d'eux figure un lapin se grattant l'oreille ! Le chœur, à deux travées, en pierres de taille et lui aussi vouté sur croisée d'ogives et éclairé, côté nord, par deux baies en arcs brisés dont les moulures du début du XVI^{ème} siècle ont été refaites au XIX^{ème} siècle.

Près de la sacristie, apparaissent les restes d'une voûte bleue étoilée, témoin d'une chapelle consacrée à la Mère du Christ, patronne de l'église. Le bas-côté sud du chœur et du transept est percé de quatre baies cintrées à meneaux et sa façade est épaulée de contreforts saillants.

Parmi les éléments remarquables du mobilier, citons deux statues classées Monuments historiques : une "Vierge à

l'Enfant", en conversation, en pierre polychrome du XVI^{ème} siècle et un "Saint Joseph et l'Enfant Jésus" en bois polychrome du XVII^{ème} siècle.

LE PROJET DE RESTAURATION

Les enduits des murs extérieurs ont souffert avec le temps en particulier sur la façade septentrionale qui est très délabrée. Ils ont donc besoin d'être totalement rénovés et rejointoyés. Le montant total des travaux s'élève à 57 896 € HT.

La commune souhaite également restaurer la statue représentant Saint Fiacre, patron des jardiniers, datant du XVI^{ème} siècle et très délabrée.

Montant des travaux	65 972 €
Objectif de collecte	6597 €
Début des travaux	Début 2020

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de l'église Notre-Dame

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux valide initialement.

Sur notre site Internet

www.fondation-patrimoine.org/61509
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Notre-Dame

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Credit photos © Fondation du patrimoine